

95, Avenue de Genève 74700 SALLANCHES

Tél: 04 50 58 05 58

## **Formation AM**

Nous organisons cette formation sur deux mercredis après midi, de 14h à 18h.

La dernière heure de la deuxième session est une partie théorique qui nécessite la présence obligatoire d'un des deux parents.

Nous prenons trois élèves par session.

Nous disposons de 2 scooters :

- 1 Yamaha Neos
- 1 SYM

Durant ces 8h, vous serez amené à faire du hors circulation sur notre piste moto privée à 5 minutes de l'auto-école (il n'y a ni abri ni toilettes au vu de la proximité du bureau) ainsi que de la circulation variée (agglomération, hors agglomération, route de montagne...).

Cette formation à pour objectif de faire acquérir à l'élève :

- les connaissances liées à l'équipement spécifique pour conduire et son rôle
- les connaissances concernant les principaux organes, savoir effectuer les contrôles indispensable pour l'entretien et le maintien de la sécurité
- savoir maîtriser le véhicule hors circulation
- la maîtrise du cyclomoteur ou du quadricycle

- la connaissance de la signalisation et des règles de circulation
- le partage de la route avec les autres usagers et une conduite sûre
- connaître les risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycles et les cas d'accidents les plus caractéristiques
- la vitesse et ses conséquences

## Des échanges auront lieu :

- sur les comportements par rapport à la vitesse
- sur les situations vécues en circulation

Depuis peu, nous aborderons également les dangers de la pratique du Rodéo, qui est de plus en plus fréqente de nos jours.

Une fois validée, l'établissement agrée remet une attestation de suivi de formation. Cette attestation permet de conduire pendant 4 mois maximum. Après ce délai, l'élève devra avoir en possession son permis définitif pour continuer à conduire.